

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 29 NOVEMBRE 2012

Étaient présents : Mrs JM. SCHIBER – R. BANDELIER – P. BAUDOIN – L. TERREAUX - D. BOYON – Y. ALTMAYER – C. CLEMENCELLE - J. GODEY - M. DEBRAY – C. OUDET – L. LOCATELLI - Mlles S. CONTET – L. PORTA

Absents excusés : Mme A. AUSSARESSES (pouvoir à Mr R. BANDELIER) – Mr G. PFLIEGER

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

- ✓ Le Maire fait part à son assemblée de sa décision de suspendre les indemnités ainsi que les délégations à Monsieur Georges PFLIEGER, 1^{er} Adjoint à la Commune de FROTEY-lès-VESOUL depuis le 14 Mars 2008 pour insuffisance de présence et de travail. Mr PFLIEGER a également fait connaître sa décision de démissionner de son poste de 1^{er} Adjoint mais de conserver une fonction de Conseiller Municipal.
- ✓ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement :
 - Un chèque d'un montant de 89,12 € émis par Groupama pour la participation à l'achat de deux extincteurs.
 - Un chèque de 15 000,00 € émis par l'Unité Pastorale Notre Dame de la Motte pour la participation financière aux travaux de l'église.
- ✓ Afin d'équilibrer le budget Eau, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 12 000 €. Cette somme est à prendre au compte 65737- Autres EPL du budget Communal.

II Convention d'assistance avec Ingénierie 70 pour l'opération « Remplacement des branchements en plomb »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à l'Agence départementale Ingénierie 70.

A ce titre, il présente les projets exposés avec les techniciens d'Ingénierie 70 venus rencontrer les élus de la commune. Il en découle des propositions d'assistance adressées par l'Agence départementale Ingénierie 70 pour l'opération suivante :

- Remplacement des branchements plomb.

Chacune des prestations ci-avant doit donner lieu à la signature d'une convention entre la commune et l'Agence départementale Ingénierie 70 qui précise, entre autre, les conditions financières de l'assistance établies suivant le barème adopté par le Conseil d'administration d'Ingénierie 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les missions confiées à l'Agence départementale Ingénierie 70,

- Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Vote à l'unanimité.

III Projet Micro-crèche : plan de financement

Le Maire présente l'avant-projet sommaire de l'aménagement d'une micro-crèche établi par la société d'architecture Bergeret & Associés.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Acquisition	100 000.00 €	- Dotation CAF	75 360.00 €
- Frais de Notaire	2 500.00 €	- DETR Sollicitée	53 525.35 €
- Travaux	94 200.00 €	- Financement commune	75 216.05 €
- Frais d'étude	17 401.40 €	- Réserve Parlementaire	10 000.00 €
	<u>214 101.40 € HT</u>		<u>214 101.40 € HT</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'avant-projet sommaire,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux à un taux de 25 %,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités,
- de s'engager à ne commencer les travaux qu'après accord de subvention.

Vote à l'unanimité.

IV Parcelle cadastrée ZC 46 soumise au régime forestier

Le Maire expose que la parcelle ZC 46, lieu-dit « Les Accos » d'une superficie de 870 m² attenante à la parcelle boisée 1093 n'est pas incluse dans le périmètre soumis au régime forestier.

Le Conseil Municipal décide d'inclure la parcelle ZC 46 dans le périmètre soumis au régime forestier.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 45.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 30 novembre 2012.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

